

---

# Axe central de Beijing (Chine) No 1714

---

## 1 Informations générales

### Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Axe central de Beijing : un ensemble de constructions représentant l'Ordre idéal de la capitale chinoise

### Lieu

Municipalité de Beijing  
République populaire de Chine

### Brève description

Le bien proposé pour inscription traverse le cœur historique de Beijing du nord au sud. L'Axe central est défini par d'anciens palais et jardins impériaux, des édifices sacrificiels impériaux, d'anciennes installations liées à la gestion de la ville, des bâtiments cérémoniels et publics et des vestiges de routes de l'Axe central. Cet Axe témoigne de l'évolution de la ville, et illustre le système dynastique impérial et les traditions urbanistiques de la Chine. La situation, le tracé, le schéma urbain et la conception de l'Axe mettent en lumière le paradigme de la capitale idéale prescrit dans le *Kaogongji*, un texte ancien connu sous le nom de *Livre des divers métiers*. L'Axe central a pris corps sous la dynastie Yuan (1271-1368) qui fonda Dadu, sa capitale, à l'endroit qui correspond à la section septentrionale de l'Axe. Le bien proposé pour inscription présente également des structures historiques ultérieures, construites sous la dynastie Ming (1368-1644) et améliorées sous la dynastie Qing (1636-1912).

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*, de *monuments* et de *sites*.

### Inclus dans la liste indicative

29 janvier 2013 en tant que l'Axe central de Beijing (y compris Beihai)

### Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

### Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien proposé pour inscription du 18 au 25 août 2023.

### Informations complémentaires reçues par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 4 octobre 2023 pour demander des informations complémentaires sur la justification de l'inscription, l'analyse comparative, la conservation, les facteurs affectant le bien proposé pour inscription, la gestion, l'interprétation et la présentation.

Des informations complémentaires ont été reçues de la part de l'État partie le 10 novembre 2023.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 19 décembre 2023, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS. Des informations complémentaires ont été demandées dans le rapport intermédiaire, au sujet du contexte historique et conceptuel, du rôle des communautés dans les projets de reconstruction et de réhabilitation, de l'implication des résidents dans la gestion du bien proposé pour inscription, des impacts du tourisme et de l'interprétation.

Des informations complémentaires ont été reçues de la part de l'État partie le 25 février 2024.

Toutes les informations complémentaires reçues ont été intégrées dans les sections correspondantes de ce rapport d'évaluation.

### Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

13 mars 2024

## 2 Description du bien proposé pour inscription

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

### Description et histoire

Le bien proposé pour inscription est situé dans le centre historique de Beijing, qui fait partie de l'actuelle municipalité de Beijing. Il est constitué d'un ensemble de constructions historiques, de monuments et de sites archéologiques qui témoignent de l'évolution de la cité au cours du système dynastique impérial.

Bordé par les monts Taihang à l'ouest et Yanshan au nord, Beijing s'étend entre deux rivières presque parallèles, le Yongding au sud-ouest et le Wenyu au nord-est. Les terres sur lesquelles la ville se dresse sont surélevées au nord-ouest et basses au sud-est et ont été occupées pendant près de 3 000 ans. L'histoire de l'Axe central de Beijing a commencé il y a 750 ans environ, lorsque cette topographie et cette situation géographique particulières ont été utilisées pour la conception et la planification de Dadu, la capitale de la dynastie Yuan (1271-1368), sur la rive orientale du lac Jishuitan (le lac Shichahai actuel), selon les prescriptions du *Kaogongji*, le

*Livre des divers métiers*, un manuel ancien qui fournit, entre autres, des instructions pour l'urbanisme. Les éléments urbains présents sur l'Axe auraient été conçus pour refléter la relation entre la nature et les êtres humains.

L'État partie divise le développement de l'Axe central en cinq phases :

De 1267 à 1405

La construction initiale de l'Axe commença avec la création de Dadu, conformément au modèle de capitale idéale exposé dans le *Kaogongji*, « cour sur le devant, marché à l'arrière », « un temple des ancêtres à gauche, et un autel de la terre et du grain à droite », et qui définit un centre en vertu des principes de neutralité et d'harmonie. Cette phase comprend l'élaboration du plan, avec la plateforme centrale et la tour centrale. Un schéma en damier fut tracé, avec la construction du système voisin de *lifang*. La cité palatiale fut construite en direction du sud et son mur d'enceinte fut défini en prenant comme centre la plateforme. Le temple des Ancêtres impériaux fut édifié à l'est et l'autel de la Terre et du Grain sur le côté ouest de l'Axe. L'Axe partait de la plateforme centrale, franchissait le pont Wanning et la porte Houzaihongmen, qui correspondait à la porte nord de la cité impériale. Il passait ensuite par la cité palatiale, traversant le pavillon Yanchun et le pavillon Daming, où l'empereur résidait, puis la porte Chongtianmen, qui était la porte sud de la cité palatiale. Ensuite, il suivait le pont Zhouqiao, en sortant de la cité impériale par la porte Lingxingmen. L'Axe se terminait à la porte Lizhengmen (l'actuelle porte Zhengyangmen), qui était la porte sud de la ville extérieure, après avoir traversé la place impériale, sur une distance totale de 3,75 kilomètres.

De 1406 à 1564

Le plan général de l'Axe, sur toute sa longueur de 7,8 kilomètres, fut terminé au cours de cette deuxième phase, avec la construction de la ville intérieure et de la ville extérieure dans les premières années et les années intermédiaires de la dynastie Ming (1368-1644). Durant cette période, les tours de la Cloche et du Tambour furent achevées dans la partie septentrionale de l'Axe, la cité palatiale (la Cité interdite actuelle) fut placée au centre, et la colline Wansui, le jardin impérial, fut aménagée au nord du palais (l'actuelle colline Jingshan). Le temple des Ancêtres impériaux et l'autel de la Terre et du Grain furent disposés au sud du palais de façon symétrique, l'un étant à l'est et l'autre à l'ouest, tandis que l'autel du Ciel et de la Terre (l'actuel temple du Ciel) et l'autel du Dieu de l'Agriculture étaient symétriquement alignés à l'est et à l'ouest de l'Axe central, hors de la ville intérieure. En 1420, lorsque toutes les constructions furent achevées, la dynastie Ming transféra officiellement sa capitale à Beijing. Avec cette extension, le centre de l'Axe se déplaça vers le pavillon de l'Harmonie suprême de la Cité interdite. En 1439 furent construites la tour de la porte Zhengyangmen et la tour des Archers au sud de la ville intérieure. La construction de la ville extérieure, qui répondait à la nécessité d'améliorer la défense militaire de la capitale, fut

entreprise en 1553. L'autel du Dieu de l'Agriculture et le temple du Ciel, qui se trouvaient en dehors de la ville intérieure, s'inscrivirent dans la ville extérieure et formèrent les limites méridionales de celle-ci. À cette époque, l'Axe commençait aux tours de la Cloche et du Tambour, empruntait le pont Wanning, traversait la colline Wansui, la Cité interdite, la porte de la Droiture, la porte Chengtianmen (l'actuelle porte Tian'anmen), la place impériale, la porte Zhengyangmen, en passant par l'autel du Dieu de l'Agriculture et le temple du Ciel, pour se terminer à la porte Yongdingmen, qui était la porte sud de la ville extérieure. Avec cette nouvelle extension, le centre de l'Axe se déplaça vers la porte Tian'anmen.

De 1565 à 1911

Le développement de l'Axe se poursuivit au cours de cette phase. Le plan fut maintenu, et des ajouts et rénovations partiels furent effectués. La route impériale fut recouverte de briques et de pierres. Des adaptations et améliorations furent apportées à la colline Jingshan et au temple du Ciel sous le règne de l'empereur Qianlong (1736-1795).

De 1912 à 1977

La transformation moderne de l'Axe central après l'abdication du dernier empereur Qing incluait une série de modifications fonctionnelles dans les palais et temples des dynasties Ming et Qing. Les structures et espaces rituels, qui étaient réservés à l'usage exclusif de la famille impériale, furent ouverts au public, transformés en musées et parcs civiques. La plus importante intervention urbaine fut la rénovation totale et l'extension de la place Tian'anmen, qui se termina en 1977. C'est pendant cette période que furent construits le monument aux Héros du Peuple (1952-1958), le musée national de Chine (1958-1959), le palais de l'Assemblée du Peuple (1958-1959) et le mausolée du président Mao (1976). Pour s'adapter à l'augmentation de la circulation dans la ville, la porte Zhengyangmen et les zones avoisinantes furent rénovées en 1914-1915 et la porte Yongdingmen ainsi que les zones alentour furent démolies et rénovées dans les années 1950.

À partir de 1978

La conservation de l'Axe commença avec la désignation légale de certaines constructions importantes, d'autres étant restaurées ou reconstruites, dont la porte Zhengyangmen et la porte Yongdingmen (2005). L'accent a été mis sur la conservation de l'Axe central historique dans les plans directeurs de la ville.

Quinze monuments ont été décrits comme composant l'Axe à l'heure actuelle, à savoir : la porte Tian'anmen, la tour de la porte Zhengyangmen et la tour des Archers ainsi que la porte Yongdingmen, qui étaient des points névralgiques pour la gestion de la ville, en tant que portes respectivement de la cité impériale, de la cité intérieure et de la cité extérieure ; les tours de la Cloche et du Tambour, qui régissaient l'ouverture et la fermeture des portes ainsi que d'autres activités quotidiennes des citoyens ; le pont Wanning ; la colline Jingshan ; la Cité interdite, qui

comprend le pavillon de l'Harmonie préservée, le pavillon de l'Harmonie du Milieu, le pavillon de l'Harmonie suprême, la porte de l'Harmonie suprême, des zones réservées à l'usage exclusif de la famille impériale ; l'autel de la Terre et du Grain, le temple des Ancêtres impériaux, l'autel du Dieu de l'Agriculture, le temple du Ciel, qui étaient d'importants espaces rituels et sacrificiels utilisés par la famille impériale, et devinrent des parcs publics au XXe siècle ; la porte de la Droiture ; les ponts Jinshui extérieurs ; l'ensemble de la place Tian'anmen ; et la route de la section méridionale, entre la porte Zhengyangmen et les autels du Ciel et de la Terre et des Montagnes et des Rivières. Des structures historiques qui avaient une fonction rituelle à l'origine, ou étaient conçues à des fins de gouvernance urbaine, ont désormais été transformées en musées et en monuments qui rappellent aux résidents et aux visiteurs le passé dynastique de la Chine, tandis que l'ensemble de la place Tian'anmen est actuellement au cœur de l'État chinois moderne.

Le bien proposé pour inscription a une surface de 589 ha et est entouré d'une zone tampon de 4 542 ha.

Les limites du bien proposé pour inscription sont tracées sur la base de caractéristiques urbaines physiques et d'éléments tels que des murs périphériques, des lignes de trottoirs bordant la chaussée et des quais de rivières, y compris tous les monuments formant l'Axe central proposé par l'État partie. La zone tampon inclut l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, dont plusieurs îlots urbains qui s'étendent au-delà des anciennes limites de la ville extérieure au sud, et dans les autres directions plusieurs îlots qui forment le cadre historique du bien proposé pour inscription. Elle comprend également des systèmes d'alimentation en eau historiques, des routes historiques et des zones historiques et culturelles. Une analyse des corridors visuels a été entreprise afin de définir ces limites. La zone tampon a été tracée suivant les lignes médianes et latérales des routes, ou les berges extérieures des rivières.

Dans le bien proposé pour inscription sont inclus trois biens du patrimoine mondial : la Cité interdite (élément constitutif des Palais impériaux des dynasties Ming et Qing à Beijing et à Shenyang (1987, 2004, critères (i), (ii), (iii) et (iv)) ; le temple du Ciel, autel sacrificiel impérial à Beijing (1998, critères (i), (ii) et (iii)) ; et une partie – le pont Wanning – de la section de la Vieille cité de Beijing nommée le canal Tonghui (élément constitutif du Grand Canal (2014, critères (i), (iii), (iv) et (vi)).

### État de conservation

Les quinze monuments présentés par l'État partie comme les éléments définissant l'Axe central ont subi différents types d'interventions au cours des plus de 700 ans de son histoire. Des palais et jardins impériaux, des édifices sacrificiels impériaux, d'anciennes installations liées à la gestion de la ville et des routes de l'Axe central ont été maintenus aux mêmes emplacements. Le schéma de l'Axe tel qu'il a été achevé sous la dynastie Ming, avec sa longueur totale de 7,8 kilomètres, a été conservé et les recherches archéologiques se poursuivent. Toutes les

structures historiques ont vu leur fonction d'origine modifiée et abritent actuellement des musées où leurs histoires sont expliquées, et certaines ont désormais intégré des parcs et espaces publics bénéficiant d'un entretien régulier.

La réhabilitation complète de façades de constructions, de mobilier urbain et d'espaces verts a été entreprise le long de la rue intérieure Di'anmen et de la rue extérieure Di'anmen. Des édifices comme les tours de la Cloche et du Tambour ainsi que le pont Wanning ont fait l'objet de travaux de conservation pour des raisons de sécurité. L'autel du Dieu de l'Agriculture a bénéficié d'une réhabilitation environnementale, de même que des travaux de réhabilitation environnementale sont en cours d'exécution dans le cadre bâti de la section extérieure du temple du Ciel afin de restaurer les caractéristiques paysagères historiques.

Certains bâtiments ont été rénovés ou reconstruits à différents moments de l'évolution de l'Axe. La porte Zhengyangmen et la tour des Archers, ainsi que les zones qui les entourent, ont été rénovées en 1914-1915, et ont récemment fait l'objet de travaux de conservation pour des raisons de sécurité ; et la porte Yongdingmen a été démolie en 1957, sa zone environnante étant rénovée. La porte Yongdingmen a été reconstruite en 2005 et son état de conservation est bon.

Le dossier de proposition d'inscription présente des projets de conservation entrepris de 2017 à 2022, toutefois aucune information n'est fournie sur des projets menés avant ces dates. En octobre 2023, l'ICOMOS a demandé des informations sur les projets de réhabilitation et de reconstruction élaborés par l'État partie avant 2017 et, en particulier, des détails sur le processus de reconstruction de la porte Yongdingmen et de la section méridionale du bien proposé pour inscription. En novembre 2023, l'État partie a fourni une liste des principaux projets de conservation mis en œuvre entre 2000 et 2017, en ajoutant également des précisions sur les projets de réhabilitation dans la section méridionale. L'État partie a expliqué que tous les projets de conservation suivaient les lignes directrices internationales, ainsi que d'autres orientations régionales et nationales. Il assure que la reconstruction de la porte Yongdingmen a respecté les principes de l'artisanat traditionnel, des techniques traditionnelles et de l'emploi de matériaux traditionnels, en s'appuyant sur la documentation provenant d'études entreprises en 1924 et en 1944, avant la démolition de la porte. Les autorités ont considéré que la reconstruction de la porte Yongdingmen était nécessaire pour rétablir l'intégrité de l'Axe central. L'État partie a ajouté en février 2024 que les résidents avaient joué un rôle déterminant dans le processus de prise de décision sur cette reconstruction, la porte étant jugée importante pour préserver la mémoire de la ville.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien proposé pour inscription est bon.

### **Facteurs affectant le bien proposé pour inscription**

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont les pressions urbaines associées au développement, à la circulation et à la pollution environnementale, ainsi que les pressions dues au tourisme.

Le développement urbain a eu un impact sur plusieurs zones de la ville historique, ainsi que sur son paysage visuel. L'État partie a conduit des projets de réhabilitation environnementale autour des monuments de l'Axe central de Beijing. Pour faire face aux pressions urbaines, l'État partie a élaboré un certain nombre de règlements et de plans pour guider la conservation et l'aménagement.

L'État partie a présenté une liste de projets de développement qui sont planifiés au sein du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon. L'ICOMOS a demandé en octobre 2023 de plus amples informations sur les évaluations d'impact sur le patrimoine en cours pour ces projets, en particulier concernant la rénovation de la parcelle ouest de la tour du Tambour (projet Guxi). L'État partie a précisé en novembre 2023 que tous les projets proposés situés au sein du bien proposé pour inscription et de la zone tampon devaient faire l'objet d'une évaluation d'impact sur le patrimoine. Dans le cas du projet Guxi, l'État partie a expliqué que, le projet étant destiné à accueillir un centre d'activités culturelles de la communauté locale, il sera bénéfique pour les résidents et respectera toutes les exigences en matière de conception et de construction. L'État partie assure qu'au cours de la mise en œuvre du projet, tout impact potentiel fera l'objet d'un suivi.

Au sujet de la pollution environnementale, l'État partie a indiqué que la pollution de l'air et les pluies acides étaient des facteurs ayant un effet négatif sur les constructions historiques. Les vibrations et la pollution sonore ont été également identifiées comme préjudiciables à la résistance structurelle des bâtiments historiques et à l'environnement historique. Ces menaces sont abordées dans le plan directeur de Beijing (2016-2035) qui prévoit une augmentation des espaces verts, la réduction des émissions de carbone provenant des activités de production, la limitation des déplacements en véhicules à moteur, l'utilisation de bus publics à énergie propre, le traitement de la pollution des rivières et la conservation de la biodiversité.

En ce qui concerne les risques, le bien proposé pour inscription est affecté par les pluies d'orage, la foudre, les tremblements de terre, les tempêtes de sable, les incendies et les nuisibles. Le changement climatique a augmenté la probabilité de pluies torrentielles en été, qui peuvent provoquer des glissements de terrain susceptible d'affecter les structures patrimoniales. Des systèmes d'alarme précoce, des plans d'intervention d'urgence, des protocoles de prévention des risques de catastrophes et des protocoles d'intervention sont en place. En octobre 2023, l'ICOMOS a demandé des informations

complémentaires sur la planification relative au changement climatique pour le bien proposé pour inscription. L'État partie a indiqué en novembre 2023 que le bien proposé pour inscription était couvert par les mécanismes d'intervention d'urgence de Beijing, comprenant un système d'alerte rapide pour tous les risques naturels. Des instruments sont en place pour coordonner les actions entre des institutions concernées. Des mesures pour assurer la sécurité et la sûreté des résidents et des visiteurs, ainsi que de préparation aux risques de catastrophe et d'atténuation de leurs effets, sont élaborées pour renforcer la résilience de la ville dans son ensemble.

Le bien proposé pour inscription comprend d'importantes destinations touristiques qui sont soumises à la pression des visiteurs. Des mesures sont prises pour y répondre, notamment en limitant le nombre de visiteurs par jour dans certaines constructions et zones historiques, en installant des systèmes de réservation et en imposant des visites guidées. L'État partie s'efforce également d'offrir aux visiteurs une expérience de qualité tout en préservant la qualité de vie des résidents. Des canaux de communication pour les résidents et des installations qui améliorent aussi bien le niveau de vie des citoyens que l'expérience vécue par les touristes sont en place.

---

L'ICOMOS considère que l'état de conservation est bon et que les facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont les pressions urbaines, les contraintes liées à l'environnement et les pressions dues au tourisme.

---

## **3 Justification de l'inscription proposée**

### **Justification proposée**

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- L'Axe central de Beijing représente 700 ans de pratiques d'urbanisme chinoises, qui illustrent la gestion traditionnelle de la ville et la place accordée aux rituels et à l'ordre.
- L'Axe central de Beijing constitue l'exemple le plus complet et un témoignage exceptionnel de l'urbanisme chinois au travers de son schéma urbain, qui exprime le paradigme de la capitale idéale prescrit dans le *Kaogongji*, le *Livre des divers métiers*, ainsi que la philosophie de la neutralité et de l'harmonie.
- Le bien proposé pour inscription est associé aux croyances spirituelles traditionnelles et aux valeurs d'inclusion et de diversité chinoises.
- Le bien proposé pour inscription est directement lié au *Livre de Marco Polo* qui fit connaître la Chine au monde occidental à l'époque médiévale.
- Il est également associé à une série d'événements historiques qui eurent un retentissement mondial, parmi lesquels la transformation de la société chinoise, qui évolua d'un système dynastique impérial à un État moderne.

Sur la base du dossier de proposition d'inscription, les principaux attributs du bien proposé pour inscription sont le tracé de l'Axe, les structures physiques et les styles architecturaux qui le définissent et témoignent de son développement au cours du système dynastique impérial en Chine ; les environnements urbains naturels et historiques de l'Axe ; les séquences paysagères, les corridors visuels, les principales vues depuis différents points de l'Axe ; les fonctions et les traditions liées à chacune des structures, qui comprennent la gestion de la ville, la gouvernance urbaine et les rituels. Bien que les rituels conduits par l'empereur pendant les périodes des dynasties impériales au cours desquelles l'Axe fut développé ne soient plus pratiqués, l'ICOMOS considère que les festivités liées à ces rituels qui ont toujours lieu dans l'espace et les bâtiments de l'Axe central sont des attributs du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS note que l'accent est davantage mis sur les attributs physiques, tels que les constructions historiques et les caractéristiques monumentales au sein de l'environnement urbain, que sur les attributs immatériels qui pourraient refléter d'autres aspects potentiellement importants pour soutenir la signification de l'Axe, tels que le paysage sonore et d'autres caractéristiques sensorielles de la conception de l'Axe susceptibles d'enrichir l'interprétation et la présentation du bien proposé pour inscription. En outre, l'ICOMOS considère que les éléments du paysage, comme les forêts et les arbres séculaires, pourraient être davantage mis en valeur en tant qu'éléments naturels qui jouèrent également un rôle important dans la définition du tracé de l'Axe central. Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a demandé des informations complémentaires sur les concepts de « neutralité et harmonie » et la manière dont ils sont reflétés matériellement dans le bien proposé pour inscription. De plus, l'ICOMOS a posé des questions sur le rôle de l'empereur dans la création et l'utilisation de l'Axe, de même que sur son utilisation sous les dynasties Ming et Qing. L'État partie a fourni des informations complémentaires en février 2024, qui ont clarifié les liens entre l'ancienne vision du monde chinoise fondée sur la compréhension du ciel nocturne et le positionnement des étoiles en tant que système idéal reflétant la neutralité et l'harmonie, et la manière dont ces concepts fondamentaux devaient nécessairement être reflétés dans l'ordre régnant sur la terre. Ce système a eu une influence sur l'organisation sociale sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'empereur et la disposition du tracé urbain de la capitale. L'État partie a expliqué en détail comment ces concepts sont visibles dans la situation des différentes constructions, y compris les portes, et en particulier dans la position des temples par rapport à l'Axe et à son centre, et comment l'empereur utilisait l'Axe pour des manifestations cérémonielles sous les dynasties Ming et Qing.

#### **Analyse comparative**

L'analyse comparative a été développée sur la base de cadres typologique, chronologique-régional et thématique. Elle a examiné des biens en Chine, en Asie de l'Est et dans le monde entier inscrits sur la Liste du

patrimoine mondial ou inclus dans les listes indicatives des États parties, ainsi que d'autres biens.

L'analyse comparative est basée sur la valeur universelle exceptionnelle proposée et les attributs du bien proposé pour inscription, s'attachant en particulier aux éléments de comparaison qui sont représentatifs des axes urbains formés par des ensembles de constructions et des sites urbains historiques conçus comme des centres politiques dans le monde entier depuis le Ve siècle jusqu'à nos jours. Il s'agit d'une étude exhaustive qui inclut huit capitales de la Chine, depuis la dynastie Song jusqu'à la période Ming-Qing, dont trois sont inscrites sur Liste du patrimoine mondial, à savoir le Site de Xanadu (Chine, 2012, (ii), (iii), (iv), (vi)), le site de la cité de Luoyang de la période des Han et le site de la cité de Chang'an de la période des Sui et des Tang, qui sont des éléments constitutifs des Routes de la soie : le réseau de routes du corridor de Chang'an-Tian-shan (Chine, 2014, (ii), (iii) (v), (vi)). Le bien proposé pour inscription se distingue comme étant l'exemple le mieux conservé qui suit les prescriptions du *Kaogongji*, perpétuant la tradition de l'axe, puisque les autres biens représentent des vestiges incomplets ou des sites archéologiques. De plus, l'État partie souligne la solennité de l'Axe central de Beijing par rapport à d'autres capitales de la Chine.

En ce qui concerne le cadre régional, les éléments de comparaison pertinents sont les anciennes capitales du Japon, de la Corée et du Viet Nam qui sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial : Monuments historiques de l'ancienne Nara (Japon, 1998, (ii), (iii), (iv), (vi)) ; Monuments historiques de l'ancienne Kyoto (villes de Kyoto, Uji et Otsu) (Japon, 1994, (ii), (iv)) ; et Sanctuaire de Jongmyo (République de Corée, 1995, (iv)). Ces biens ont également été influencés par les préceptes du *Kaogongji*, respectant les traditions d'urbanisme chinoises fondées sur le confucianisme, et correspondant à une période similaire. Le bien proposé pour inscription se distingue par son caractère complet et par l'importance de l'Axe dans son schéma urbain qui reste évident.

L'analyse comparative examine également des éléments de comparaison qui présentent des axes en tant que caractéristiques fondamentales des plans urbains en Europe, comme le Centre historique de Rome, les biens du Saint-Siège situés dans cette ville bénéficiant des droits d'extra-territorialité et Saint-Paul-hors-les-Murs (Italie, Saint-Siège, 1980, 1990, (i), (ii), (iii), (iv), (vi)), et Paris, rives de la Seine (France, 1991, (i), (ii), (iv)) ; en Asie, comme Angkor (Cambodge, 1992, (i), (ii), (iii), (iv)), Cité de Jaipur, Rajasthan (Inde, 2019, (ii), (iv), (vi)), et L'axe cosmologique de Yogyakarta et ses monuments historiques emblématiques (Indonésie, 2023, (ii), (iii)) ; et des axes de villes modernistes du XXe siècle, comme Brasilia (Brésil, 1987, (i) et (iv)). Le bien proposé pour inscription est différent du fait de sa tradition culturelle spécifique, l'urbanisme basé sur un axe de la capitale chinoise, qui a ses dimensions rituelles spécifiques, ses concepts philosophiques et ses croyances spirituelles qui façonnent son aménagement physique et sa situation.

En octobre 2023, l'ICOMOS a demandé des informations complémentaires sur les préceptes du *Kaogongji* concernant la théorie et la pratique de l'urbanisme, ainsi que sur les contributions du bien proposé pour inscription à cette théorie et à cette pratique de l'urbanisme. L'État partie a expliqué, en novembre 2023, la teneur du *Kaogongji* et comparé ses orientations sur l'urbanisme et l'architecture au *De architectura* de Vitruve, qui met l'accent sur les fonctions défensives et une forme urbaine centrée autour des temples, et à l'*Arthashastra*, qui présente le paradigme urbain idéal de l'Inde ancienne, basé sur le modèle du mandala. L'État partie a précisé que la tradition urbanistique chinoise était liée à la philosophie du confucianisme et intégrait une dimension rituelle dans le tracé urbain et l'utilisation de la capitale. Cette théorie de l'urbanisme postule que les principes de l'aménagement urbain influencent l'ordre politique et l'harmonie de la société.

---

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

---

#### **Critères selon lesquels l'inscription est proposée**

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii), (iv) et (vi).

Critère (iii) : *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription fournit un témoignage matériel sur la philosophie chinoise traditionnelle de la neutralité et de l'harmonie, attestant les traditions rituelles et leur influence sur la planification de capitales, dont les objectifs étaient reliés à la gestion de la ville et visaient à procurer harmonie sociale et stabilité.

L'ICOMOS considère que la tradition urbanistique présente dans le bien proposé pour inscription représente une contribution importante à l'histoire mondiale de l'urbanisme, avec des caractéristiques spécifiques reflétant un système culturel et politique développé en Chine au cours de la période des dynasties impériales. Cette tradition urbanistique a influencé la planification d'autres capitales en Asie de l'Est et du Sud-Est. Les principes de planification utilisés pour la conception du tracé urbain, qui comprennent la définition de l'axe nord-sud et la création d'un « centre », décrivent des idées confucéennes exprimées dans le *Kaogongji*, ou *Livre des divers métiers*, qui visent à conférer neutralité et harmonie à la société au moyen de la symétrie et de l'équilibre inhérents au plan urbain. La dimension rituelle de cette approche urbanistique supposait également que les temples soient placés de manière équilibrée par rapport à l'axe et en fonction du calendrier agricole rituel célébré lors de festivités saisonnières. Cet équilibre et cette symétrie, de même que les éléments spécifiques des temples et le centre, sont encore visibles et bien conservés dans le bien proposé pour inscription. L'ICOMOS considère que cette tradition urbanistique a

duré jusqu'à la fin du système dynastique impérial et que, depuis lors, elle a exercé une influence mais a été transformée avec des pratiques modernes. Néanmoins, des festivités en relation avec l'ancien calendrier agricole sont toujours organisées, y compris des rituels dans certains temples au sein du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription représente un exemple remarquable d'axe urbain central caractéristique de capitales chinoises, et qu'il est l'axe central d'une capitale le mieux conservé en Chine. L'État partie soutient que l'axe central de Beijing reflète de manière unique dans son schéma urbain le paradigme de la capitale idéale établi dans le *Kaogongji*, le *Livre des divers métiers*.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est un exemple exceptionnellement bien préservé d'un ensemble urbain aménagé sur la base d'une ancienne théorie urbanistique, elle-même fondée sur des principes confucéens liés à une dimension rituelle associée à l'urbanisme, à la politique et à la gouvernance, illustrant la période des dynasties impériales en Chine, qui représente une ère importante de l'histoire humaine. Les principes du *Kaogongji* ont subsisté dans l'axe sous le règne des dynasties impériales face à la croissance et à l'urbanisation de Beijing, apportant le témoignage d'un schéma urbain distinct qui représente une typologie particulière dans l'histoire urbaine du monde.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié.

Critère (vi) : *être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription représente les croyances et les valeurs spirituelles traditionnelles de l'inclusion et de la diversité dans la société chinoise. L'État partie ajoute que l'axe central de Beijing est directement relié à d'importantes œuvres littéraires qui révélèrent la Chine au monde, en particulier le *Livre de Marco Polo*. De plus, l'État partie soutient que le bien proposé pour inscription est directement associé à une série d'événements historiques qui eurent des incidences globales, en particulier la transformation du système dynastique chinois en État moderne.

L'ICOMOS considère que l'État partie n'a pas fourni suffisamment de témoignages pour justifier la manière dont le bien proposé pour inscription matérialise les valeurs d'inclusion et de diversité de la société chinoise dans son ensemble. ICOMOS comprend que l'axe a été développé au long de plusieurs périodes de l'histoire

chinoise, mais ne voit pas clairement comment le bien proposé pour inscription pourrait refléter ces valeurs d'une manière matérielle. De plus, l'ICOMOS note que, si le *Livre de Marco Polo* est une œuvre littéraire importante, l'ouvrage n'est pas uniquement associé au bien proposé pour inscription et son cadre temporel ne correspond qu'à la phase initiale de l'Axe sous la dynastie Yuan, et non à la dynastie Ming, lorsque son développement majeur a eu lieu. Le dossier de proposition d'inscription mentionne que le livre décrit en détail le plan du bien proposé pour inscription lorsqu'il fut créé sous le nom de Dadu, et l'ICOMOS considère que, en tant que tel, il peut être utilisé comme une source d'informations précieuses, mais cette association ne démontre pas en elle-même une importance mondiale exceptionnelle. De plus, les arguments avancés par l'État partie concernant les associations avec des événements significatifs n'expliquent pas les événements spécifiques ni comment ces associations sont reflétées dans le bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été démontré.

---

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères culturels (iii) et (iv) mais que le critère (vi) n'a pas été démontré.

---

### **Intégrité et authenticité**

#### **Intégrité**

L'intégrité du bien proposé pour inscription est basée sur le caractère complet de l'Axe central en tant qu'ensemble urbain dont le développement s'est déroulé au long du système dynastique impérial. Tous les attributs nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle proposée se trouvent à l'intérieur des limites proposées. Quelques-uns des attributs proposés, dont des structures historiques, ont subi des dommages, des démolitions, des reconstructions et des rénovations.

La zone tampon apporte un niveau de protection supplémentaire qui contribue à contenir les pressions urbaines auxquelles le bien proposé pour inscription est vulnérable. Des instruments de planification ont été mis au point pour traiter ces vulnérabilités.

L'ICOMOS considère que l'intégrité du bien proposé pour inscription a été démontrée.

#### **Authenticité**

L'authenticité du bien proposé pour inscription est basée sur la continuité de l'Axe central comme cœur de la capitale. La situation, le cadre naturel et, dans une certaine mesure, le cadre urbain historique ont été préservés, en particulier son schéma. Le tracé de l'Axe et certains attributs, comme la Cité interdite, les tours du Tambour et de la Cloche, la colline Jingshan, le temple du Ciel et d'autres édifices sacrificiels impériaux et cérémoniels, ont été conservés tels qu'ils ont été développés sous les dynasties Ming et Qing. La forme, la conception, les caractéristiques urbaines et

architecturales des palais et des jardins impériaux, ainsi que la plupart des installations liées à la gestion de la cité, ont été conservées. L'État partie maintient les techniques traditionnelles appliquées à la construction et à l'entretien de ces constructions historiques, et perpétue certaines traditions rituelles et les connaissances qui leur sont associées, y compris la musique et les festivals. Toutefois, la fonction des constructions historiques a changé et ces dernières ont été converties pour un usage public. Les fonctions de l'Axe dans son ensemble, en tant que cœur de la capitale, ont été conservées.

L'ICOMOS note deux éléments préoccupants par rapport à l'authenticité. Le premier concerne le réaménagement et l'extension de l'ensemble de la place Tian'anmen au XXe siècle. L'ICOMOS comprend que l'État partie propose cette zone comme faisant partie du développement de l'Axe et en raison de son importance constante pour la société chinoise en tant que centre politique et social. Néanmoins, l'ICOMOS note que ces aménagements ont été influencés par les théories de planification socialistes soviétiques, qui ne respectent les concepts de l'Axe que de manière limitée, dans la mesure où ils ne sont pas directement conformes aux préceptes du *Kaogongji* et à ses significations cérémonielles et rituelles. L'ICOMOS considère que l'ensemble de la place Tian'anmen reflète une époque différente et que sa conception n'est pas liée à la figure de l'empereur, qui fut un pilier majeur de la tradition urbanistique chinoise dont est issu l'Axe central.

La seconde préoccupation concerne la reconstruction de la porte Yongdingmen en 2005 après sa démolition en 1957. L'ICOMOS considère que la reconstruction de cet élément n'a pas répondu à des circonstances exceptionnelles comme le prescrit le paragraphe 86 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Si l'ICOMOS note que la reconstruction a été entreprise sur la base d'une documentation détaillée, et reconnaît le soutien de la population locale à ce projet, il considère que la justification de la reconstruction visant à rétablir l'intégrité de l'Axe est discutable.

Bien que l'ICOMOS soutienne la nécessité de conserver l'ensemble de la place Tian'anmen et la porte Yongdingmen dans leurs formes actuelles, il considère que ces éléments ne sont pas des attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'ICOMOS considère que l'authenticité de l'ensemble de la place Tian'anmen et de la porte Yongdingmen a été compromise, cependant l'authenticité du bien proposé pour inscription dans son ensemble a été démontrée.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité du bien proposé pour inscription sont remplies, et que les conditions d'authenticité de certains des attributs proposés ont été compromises, mais que l'authenticité du bien proposé pour inscription dans son ensemble a été démontrée.

## Délimitations

Il y a au total 41 000 habitants dans le bien proposé pour inscription et 794 000 dans la zone tampon (données recueillies en 2020).

La ligne décrite par l'Axe central, qui est le point focal du bien proposé pour inscription, est continue et contiguë depuis le mur d'enceinte septentrional des tours de la Cloche et du Tambour jusqu'à l'extrémité méridionale, marquée par le contour des murs de la barbacane et de la tour des Archers de la porte Yongdingmen. Le tracé des limites a été effectué sur la base de l'inclusion des quinze monuments définis comme les éléments cruciaux dessinant cette ligne axiale. Des éléments au-delà du bien proposé pour inscription, qui auraient pu faire partie du plan original de la capitale, ne sont pas considérés comme devant être intégrés dans les limites, car ils n'ont pas joué de rôle pour définir l'Axe central et pourraient avoir perdu leur intégrité ou leur authenticité. Même si le bien proposé pour inscription n'est pas délimité par des limites historiques, comme celles des enceintes intérieures et extérieures de la ville, le tracé actuel semble approprié pour inclure tous les attributs proposés qui soutiennent la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'ICOMOS observe que, dans la plupart des sections des routes de l'Axe, les îlots urbains qui les entourent ont été inclus dans les limites, ce qui servira à conserver le cadre historique. Toutefois, l'ICOMOS note qu'aucun îlot urbain n'a été inclus dans les délimitations de la section septentrionale de l'Axe, entre les portes du Tambour et de la Cloche, qui correspond à la place du Tambour et de la Cloche, pas plus que dans la section méridionale de la route qui définit l'Axe, à savoir entre la porte Zhengyangmen et les sites archéologiques du tronçon sud – rue Qianmen/rue Tianqiao Sud –, ce qui pourrait compromettre l'intégrité de ces sections de l'Axe.

La zone tampon comprend le cadre historique de l'Axe, bien que celui-ci ne corresponde pas aux limites historiques de l'ancienne ville de Beijing. Néanmoins, elle semble être appropriée pour fournir le contexte historique du bien proposé pour inscription et une protection supplémentaire aux attributs proposés.

De plus, les limites du bien proposé pour inscription englobent un bien du patrimoine mondial complet (Temple du Ciel), un élément constitutif de la Cité interdite (Palais impériaux des dynasties Ming et Qing à Beijing et à Shenyang), et le pont Wanning, un élément constitutif du Grand Canal, une section du canal Tonghui traversant la Vieille cité de Beijing. La zone tampon de l'Axe central entoure complètement les zones tampons de ces biens du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que les limites du bien proposé pour inscription sont appropriées pour englober les attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée et que la zone tampon apporte un niveau de protection supplémentaire.

---

## Évaluation de la justification de l'inscription proposée

En résumé, l'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription du bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les critères (iii) et (iv) sont remplis, mais le critère (vi) n'a pas été démontré. Les conditions d'intégrité ont été démontrées. Bien que l'authenticité de certains des attributs proposés ait été compromise, l'authenticité du bien proposé pour inscription dans son ensemble a été démontrée. Les limites et la zone tampon sont appropriées pour soutenir l'intégrité du bien proposé pour inscription, bien que certaines sections des routes de l'Axe puissent être vulnérables aux pressions dues au développement.

---

## 4 Mesures de conservation et suivi

### Documentation

Le Centre de conservation de l'Axe central de Beijing, rattaché au Bureau municipal du patrimoine culturel de Beijing, est chargé de l'archivage, de l'enregistrement et de la documentation du bien proposé pour inscription. Il est également le centre du suivi du bien proposé pour inscription et coordonne toutes les données et informations pertinentes recueillies sur l'ensemble des constructions historiques, monuments et sites archéologiques.

Des recherches sont en cours sur les éléments patrimoniaux et les alentours de l'Axe, apportant des informations actualisées sur l'histoire du bien proposé pour inscription et de ses attributs proposés.

La longue histoire de la protection et de la conservation des différents monuments de l'Axe fournit une base de référence pour la gestion, la conservation et le suivi du bien proposé pour inscription.

### Mesures de conservation

Les mesures de conservation sont mises en œuvre individuellement pour chaque élément patrimonial sous la supervision d'autorités nationales et municipales et en coordination avec celles-ci.

L'entretien courant comprend l'inspection quotidienne, le suivi de l'état, l'entretien régulier des bâtiments, les traitements horticoles appliqués aux arbres anciens et précieux, l'entretien de l'environnement et du paysage, ainsi que l'élimination de risques potentiels, et il est effectué conformément aux Principes de la conservation des sites patrimoniaux en Chine (révisés en 2015). Des plans détaillés pour l'entretien du patrimoine ont été élaborés pour chacun des éléments patrimoniaux proposés. Le règlement sur la conservation du patrimoine culturel de l'Axe central de Beijing précise les sites patrimoniaux à protéger avec les mesures de conservation correspondantes. Un plan de conservation et de gestion a été conçu pour le bien proposé pour inscription et fournit des objectifs globaux pour la conservation et la gestion de l'Axe central.

Récemment, l'État partie a mené un certain nombre de projets de conservation, de protection et de réhabilitation pour des constructions protégées, des sites archéologiques et l'environnement historique dans le bien proposé pour inscription.

### **Suivi**

Le système de suivi du bien proposé pour inscription est conçu pour améliorer la conservation, l'entretien courant, la gestion des risques de catastrophes et la gestion du tourisme, ainsi que pour renforcer la coordination entre la conservation du patrimoine et l'urbanisme. Il est basé sur trois catégories principales d'indicateurs : l'état de conservation, les conditions environnementales et les systèmes de gestion. Ces catégories sont subdivisées en six volets : le plan du bien, le tissu du bien, l'environnement naturel, l'environnement social, la gestion, ainsi que les règles et règlements.

Le système de suivi fait intervenir quatre échelons administratifs ; au niveau national, l'Administration nationale du patrimoine culturel, au niveau municipal, le Bureau municipal du patrimoine culturel de Beijing et, au niveau du site, le Centre de conservation de l'Axe central de Beijing qui coordonne son action avec différents gestionnaires d'éléments patrimoniaux individuels. Les rapports sont adressés au Centre de suivi du patrimoine culturel mondial en Chine.

L'ICOMOS considère que le système de suivi est approprié et couvre l'état de conservation des attributs proposés, ainsi que les progrès dans la mise en œuvre de la gestion et les réponses qu'elle apporte, avec une organisation centrale chargée de coordonner le système de suivi.

---

L'ICOMOS considère que la documentation existante fournit une base de référence pour une gestion, une conservation et un suivi appropriés du bien proposé pour inscription. Les mesures de conservation s'appliquent à tous les attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée et le système de suivi semble être approprié.

---

## **5 Protection et gestion**

### **Protection juridique**

Le bien proposé pour inscription compte différents niveaux de désignations assurant sa protection. La tour de la Cloche et la tour du Tambour, le pont Wanning, la colline Jingshan, la Cité interdite, la porte de la Droiture, la porte Tian'anmen, les ponts Jinshui extérieurs, l'autel de la Terre et du Grain, le temple des Ancêtres impériaux, le monument aux Héros du peuple, la porte Zhengyangmen, le temple du Ciel et l'autel du Dieu de l'Agriculture sont des sites nationaux prioritaires protégés au titre de la loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles (1982, amendée en 2017). La réglementation relative à la mise en œuvre de la loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles (2003, amendée en 2017) fixe les

éléments requis en matière de conservation et de gestion des sites protégés à différents niveaux. Les mesures de la municipalité de Beijing pour mettre en œuvre la loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles (2004, amendées en 2019) énoncent les prescriptions législatives locales. Des zones de conservation et des zones soumises à un contrôle de la construction ont été créées pour tous les sites nationaux prioritaires protégés et les sites protégés au niveau municipal.

Le palais de l'Assemblée du Peuple de l'ensemble de la place Tian'anmen a été déclaré bâtiment classé en 2019. Le règlement sur la conservation des cités, villes et villages historiques et culturels (2008, amendées en 2017) et le règlement sur la conservation de la cité historique et culturelle de Beijing (2021) fixent les prescriptions relatives à la conservation et à la gestion des constructions classées.

Beijing bénéficie d'une protection en tant que cité nationale, historique et culturelle depuis 1982, l'accent étant mis sur la protection du schéma urbain historique, des systèmes historiques d'approvisionnement en eau, des constructions classées, des jardins historiques et des zones historiques et culturelles. En tant que cœur de la ville, l'Axe central de Beijing a toujours bénéficié d'une protection stricte. La zone tampon compte vingt-neuf zones historiques et culturelles, qui disposent de plans au niveau des îlots.

Le plan directeur de Beijing (2016-2035), le plan réglementaire pour la zone centrale de la capitale (au niveau des îlots) (2018-2035) et le plan de conservation de Beijing en tant que cité historique et culturelle (2002) fournissent une base pour la mise en œuvre des travaux de conservation concernant la cité historique.

Depuis 2015, des jardins historiques ont été désignés, parmi lesquels figurent la colline Jingshan, le jardin impérial de la Cité interdite, le jardin du palais de la Quiétude et de la Longévité de la Cité interdite, le temple des Ancêtres impériaux, l'autel de la Terre et du Grain et le temple du Ciel. Ces éléments sont strictement protégés par le règlement de la municipalité de Beijing sur les parcs (2002, amendé en 2019). On dénombre 6 563 arbres anciens et précieux au sein du bien proposé pour inscription et 2 190 dans la zone tampon. Les mesures administratives pour la conservation et la gestion des arbres anciens et précieux dans les zones urbaines (2000), ainsi que le règlement de la municipalité de Beijing pour la conservation et la gestion de arbres anciens et précieux (1998, amendés en 2019) énoncent des prescriptions pour la conservation et la gestion des arbres anciens et précieux.

Le cadre juridique élaboré visant à protéger le bien proposé pour inscription est mis en œuvre à quatre échelons administratifs (national, municipal, de district et de site). Le Centre de conservation de l'Axe central de Beijing coordonne son action avec les gestionnaires de

sites des différents sites patrimoniaux du bien proposé pour inscription.

### **Système de gestion**

Dix-neuf institutions sont impliquées dans le système de gestion. Un mécanisme consultatif et de coordination a été créé, dont le principal gestionnaire et l'entité de coordination est le groupe directeur de la municipalité de Beijing pour la construction du Centre culturel national. Le Bureau municipal du patrimoine culturel de Beijing supervise la protection intégrée du bien proposé pour inscription, prenant en compte tous les aspects du cadre de planification. L'Administration nationale du patrimoine culturel fournit des conseils techniques au Bureau municipal du patrimoine culturel de Beijing qui relève du Gouvernement populaire de la Municipalité de Beijing. Chaque élément patrimonial est placé sous l'autorité d'une agence de gestion du site. Le Centre de conservation de l'Axe central de Beijing a été établi pour coordonner la mise en œuvre du plan de conservation et de gestion de l'Axe central de Beijing (2022-2035) avec les dix-huit autres institutions impliquées. Le règlement sur la conservation du patrimoine culturel de l'Axe central de Beijing émise par le Comité permanent de l'Assemblée populaire municipale de Beijing a édicté des règlements locaux spécifiques et élaboré le système de gestion.

Le plan de conservation et de gestion de l'Axe central de Beijing (2022-2035) a été approuvé par l'Administration nationale du patrimoine culturel. Il constitue un instrument juridique qui fournit des informations sur les limites et la zone tampon du bien proposé pour inscription, sur l'état de conservation des attributs proposés, énonce des principes de planification, des objectifs et des stratégies ainsi que des prescriptions et des mesures concernant la conservation et la gestion du patrimoine. Il établit également des plans pour l'interprétation et la présentation, le suivi, la gestion des archives et la recherche.

Des évaluations d'impact sur l'environnement sont requises pour tous les projets au sein des zones de conservation ou des zones soumises au contrôle de la construction dans les sites nationaux prioritaires protégés et les sites protégés au niveau municipal.

De plus, l'Axe central étant un site figurant sur la liste indicative nationale, les mesures administratives pour la conservation et la gestion des sites du patrimoine culturel mondial (2006) et les mesures administratives pour le suivi et les inspections des sites du patrimoine mondial en Chine (2006) s'y appliquent.

La gestion des risques de catastrophes est intégrée dans le cadre plus large de la municipalité de Beijing.

### **Gestion des visiteurs**

Le bien proposé pour inscription accueille un grand nombre de visiteurs chaque année dans les divers éléments patrimoniaux qui le composent. Un système de contrôle du nombre de visiteurs a été créé, limitant l'accès sur une base quotidienne.

Le circuit touristique piétonnier présenté est constitué par les 7,8 kilomètres de l'Axe, depuis la tour de la Cloche et la tour du Tambour jusqu'à la porte Yongdingmen. Les quinze monuments proposés pour définir l'Axe central se conforment à la Classification du niveau de qualité et évaluation des zones touristiques (GB/T 17775-2003) et au Code pour la conception des parcs publics (GB51192-2016), ce qui requiert des équipements et des services tels que des toilettes, des parcs de stationnement et des postes de secours. Un certain nombre de programmes éducatifs et promotionnels ont été mis au point. Les guides reçoivent une formation spécialisée. Une exposition permanente est consacrée au bien proposé pour inscription dans le musée de la Capitale.

En réponse à la demande d'informations complémentaires de l'ICOMOS en octobre 2023, l'État partie a expliqué que le plan de conservation et de gestion de l'Axe central de Beijing (2022-2035) fournissait des lignes directrices pour l'interprétation et la présentation, en prenant en compte la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial individuels contenus dans le bien proposé pour inscription, et celle du bien proposé pour inscription dans son ensemble. Il a également signalé qu'une stratégie d'interprétation était en cours d'élaboration. Comme demandé par l'ICOMOS dans son rapport intermédiaire, l'État partie a fourni des informations actualisées sur ce processus, qui est axé sur la mise au point de l'interprétation et de la présentation des biens du patrimoine mondial existants, en mettant l'accent sur leur rôle au sein du bien proposé pour inscription.

### **Implication des communautés**

Les résidents qui vivent dans le bien proposé pour inscription et dans la zone tampon peuvent participer au processus de prise de décision en ce qui concerne la conservation et la gestion par le biais de mécanismes de délibération et de communication au niveau de la communauté, du bénévolat et d'autres activités culturelles et pédagogiques destinées au public. En octobre 2023, l'ICOMOS a demandé des informations complémentaires sur la manière dont les résidents du bien proposé pour inscription sont impliqués dans le système de gestion. L'État partie a fourni des détails, en novembre 2023 et en février 2024, sur les différentes façons dont les résidents et les parties prenantes locales participent à la prise de décision, à la mise en œuvre des actions de gestion, et, en particulier, soutiennent le suivi de l'état de conservation du bien proposé pour inscription. L'ICOMOS prend note de tous les canaux existants pour la participation des résidents à la conservation et à la gestion du bien proposé pour inscription, et recommande à l'État partie de créer une plateforme pour les résidents et les communautés locales, avec une attribution claire des rôles dans le système de gestion et lorsque tous ces canaux sont coordonnés.

---

### **Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription**

En résumé, l'ICOMOS considère que la protection juridique du bien proposé pour inscription est complète et que le système de gestion est complexe mais solide. L'ICOMOS considère que le plan de conservation et de gestion de l'Axe central de Beijing (2022-2035) proposé et l'entité créée pour être chargée de sa mise en œuvre, le Centre de conservation de l'Axe central de Beijing, semblent bien conçus et potentiellement efficaces. L'efficacité du système de gestion doit être évaluée au fur et à mesure de l'expérience acquise. Bien que l'ICOMOS reconnaisse les efforts de l'État partie pour répondre aux pressions dues au tourisme, il considère qu'elles pourraient augmenter et que les mesures devraient être adaptées en conséquence. L'implication des résidents dans la conservation et la prise de décision doit être assurée et constante pour la conservation à long terme du bien proposé pour inscription, avec l'inclusion d'une plateforme dotée d'un rôle clair dans le système de gestion.

---

## **6 Conclusion**

L'Axe central de Beijing : un ensemble de constructions représentant l'Ordre idéal de la capitale chinoise constitue un témoignage exceptionnel de la tradition urbanistique chinoise, illustrant son évolution au cours du système dynastique impérial, à travers son tracé urbain. Il apporte un témoignage sur le paradigme de la capitale idéale, basé sur des principes confucéens établis dans l'ancien *Kaogongji*, le *Livre des divers métiers*, qui exercèrent une influence sur la conception d'autres capitales en Chine et en Asie de l'Est. Les principes de planification comprennent la définition de l'axe nord-sud et la création d'un « centre » afin de conférer neutralité et harmonie à la société au moyen de la symétrie et de l'équilibre dans le tracé urbain. La dimension rituelle de cette approche urbanistique supposait également que les temples soient placés de manière équilibrée par rapport à l'Axe et en fonction du calendrier agricole rituel célébré lors de festivités saisonnières. L'Axe central de Beijing présente un ensemble urbain qui fournit un schéma urbain distinct dans l'histoire urbaine du monde.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères culturels (iii) et (iv).

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité sont satisfaisantes, mais que l'authenticité de certains des attributs proposés a été compromise par des réaménagements et reconstructions. L'ICOMOS considère que l'ensemble de la place Tian'anmen et la porte Yongdingmen ne sont pas des attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée, et recommande que le réaménagement de l'ensemble de la place Tian'anmen et la reconstruction de la porte Yongdingmen soient clairement présentées dans l'interprétation du bien

proposé pour inscription. Néanmoins, l'ICOMOS considère que l'authenticité de l'Axe central dans son ensemble a été démontrée.

Les pressions urbaines, environnementales et touristiques sont gérées par le biais d'un cadre de planification solide et de plusieurs instruments.

L'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien proposé pour inscription est bon, et que les limites et la zone tampon sont appropriées. L'ICOMOS recommande que les mesures proposées en matière d'urbanisme et d'atténuation des impacts du tourisme, existants et potentiels, soient appliquées de manière appropriée et adaptées en cas d'accroissement des pressions dues au tourisme. Pour soutenir la conservation à long terme, l'ICOMOS recommande que l'implication des résidents du bien proposé pour inscription et de la zone tampon soit assurée et constante, en particulier par la création d'une plateforme dotée d'un rôle clair dans le système de gestion.

La protection juridique est complète, comprenant des lois pour la protection du patrimoine culturel et un cadre de planification pour guider la conservation du patrimoine et le développement urbain. Le système de gestion est basé sur le mécanisme consultatif et de coordination de la municipalité de Beijing, dirigé par le groupe directeur de la municipalité de Beijing pour la construction du Centre culturel national. La gestion au niveau du site est coordonnée par le Centre de conservation de l'Axe central de Beijing, responsable de la mise en œuvre du plan de conservation et de gestion de l'Axe central de Beijing (2022-2035).

Le plan de conservation et de gestion de l'Axe central de Beijing (2022-2035) propose des principes et un plan de mise en œuvre, qui tient compte du cadre de planification urbaine de la municipalité de Beijing et répond aux exigences du patrimoine mondial. La présentation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial qui font partie de l'Axe central de Beijing doivent être poursuivies et renforcées.

## **7 Recommandations**

### **Recommandations concernant l'inscription**

L'ICOMOS recommande que l'Axe central de Beijing : un ensemble de constructions représentant l'Ordre idéal de la capitale chinoise, Chine, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (iv)**.

### **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée**

Brève synthèse

L'Axe central de Beijing traverse le cœur historique de Beijing du nord au sud. L'Axe central est défini par d'anciens palais et jardins impériaux, des édifices sacrificiels impériaux, d'anciennes installations liées à la

gestion de la ville, des bâtiments cérémoniels et publics et des vestiges de routes de l'Axe central. Cet Axe témoigne de l'évolution de la ville, et illustre le système dynastique impérial et les traditions urbanistiques de la Chine. La situation, le tracé, le schéma urbain et la conception de l'Axe mettent en lumière le paradigme de la capitale idéale prescrit dans le *Kaogongji*, un texte ancien connu sous le nom de *Livre des divers métiers*. L'Axe central a pris corps sous la dynastie Yuan (1271-1368) qui fonda Dadu, sa capitale, à l'endroit qui correspond à la section septentrionale de l'Axe. Le bien présente également des structures historiques ultérieures, construites sous la dynastie Ming (1368-1644) et améliorées sous la dynastie Qing (1636-1912).

**Critère (iii) :** L'Axe central de Beijing contribue de manière significative à l'histoire de l'urbanisme dans le monde, par ses caractéristiques spécifiques qui reflètent un système culturel et politique développé en Chine à l'époque des dynasties impériales. Cette tradition urbanistique a influencé la planification d'autres capitales en Asie de l'Est et du Sud-Est. Les principes de planification utilisés pour la conception du tracé urbain, qui comprennent la définition de l'axe nord-sud et la création d'un « centre », décrivent des idées confucéennes exprimées dans le *Kaogongji*, ou *Livre des divers métiers*, qui visent à conférer neutralité et harmonie à la société au moyen de la symétrie et de l'équilibre inhérents au plan urbain. La dimension rituelle de cette approche urbanistique supposait également que les temples soient placés de manière équilibrée par rapport à l'Axe et en fonction du calendrier agricole rituel célébré lors de festivités saisonnières. Cet équilibre et cette symétrie, de même que les éléments spécifiques des temples et le centre, sont encore visibles et bien conservés dans le bien. Cette tradition urbanistique a duré jusqu'à la fin du système dynastique impérial et, depuis lors, est restée influente mais s'est transformée avec les pratiques modernes. Néanmoins, des festivités en relation avec l'ancien calendrier agricole sont toujours organisées, y compris des rituels dans certains temples composant l'Axe.

**Critère (iv) :** L'Axe central de Beijing est un exemple exceptionnellement bien préservé d'un ensemble urbain aménagé sur la base d'une ancienne théorie urbanistique, elle-même fondée sur des principes confucéens liés à une dimension rituelle associée à l'urbanisme, à la politique et à la gouvernance. Les principes du *Kaogongji* ont subsisté dans l'Axe au cours de la période des dynasties impériales face à la croissance et à l'urbanisation de Beijing, fournissant un témoignage d'un schéma urbain distinct qui représente une typologie particulière dans l'histoire urbaine du monde, créée et développée sous le système dynastique impérial en Chine.

#### Intégrité

L'intégrité de l'Axe central de Beijing est basée sur le caractère complet de l'Axe central en tant qu'ensemble urbain dont le développement s'est déroulé au long du

système dynastique impérial. Tous les attributs nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle se trouvent à l'intérieur des limites du bien. La zone tampon apporte un surcroît de protection qui contribue à contenir les pressions urbaines auxquelles l'Axe central de Beijing est vulnérable. Des instruments de planification ont été mis au point pour gérer ces vulnérabilités et la pression croissante du tourisme, comme le règlement sur la conservation de la cité historique et culturelle de Beijing (2021) et le plan de conservation et de gestion de l'Axe central de Beijing (2022-2035).

#### Authenticité

L'authenticité du bien repose sur la continuité de l'Axe central comme cœur de la capitale. La situation, le cadre naturel et, dans une certaine mesure, le cadre urbain historique ont été préservés, en particulier son schéma. Le tracé de l'Axe et certains attributs, comme la Cité interdite, les tours du Tambour et de la Cloche, la colline Jingshan, le temple du Ciel et d'autres édifices sacrificiels et cérémoniels impériaux, ont été conservés tels qu'ils ont été développés sous les dynasties Ming et Qing. Alors que certains éléments à l'intérieur des limites du bien, telles que les structures historiques, ont subi des démolitions, reconstructions et réaménagements, et que des zones du bien ont fait et font l'objet de travaux de réhabilitation et de rénovation, la forme, la conception, les caractéristiques urbaines et architecturales des palais et des jardins impériaux, ainsi que la plupart des installations liées à la gestion de la cité, ont été conservées. Les techniques traditionnelles appliquées à la construction et à l'entretien de ces constructions historiques ont été maintenues, de même que certaines traditions rituelles et connaissances qui leur sont associées, dont de la musique et des festivals. Toutefois, la fonction des édifices historiques a changé et a été convertie pour un usage public. Les fonctions de l'Axe dans son ensemble, en tant que cœur de la capitale, ont été conservées.

#### Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les attributs de l'Axe central de Beijing sont rigoureusement protégés par la législation nationale et locale. En particulier, le règlement sur la conservation du patrimoine culturel de l'Axe central de Beijing et le plan de conservation et de gestion de l'Axe central de Beijing (2022-2035) ont été adoptés sur la base du consentement des détenteurs de droits et des parties prenantes, et adaptés à la protection du bien et de la zone tampon. Des plans d'urbanisme à plusieurs niveaux, de la municipalité à l'îlot urbain, ont été publiés et mis en œuvre.

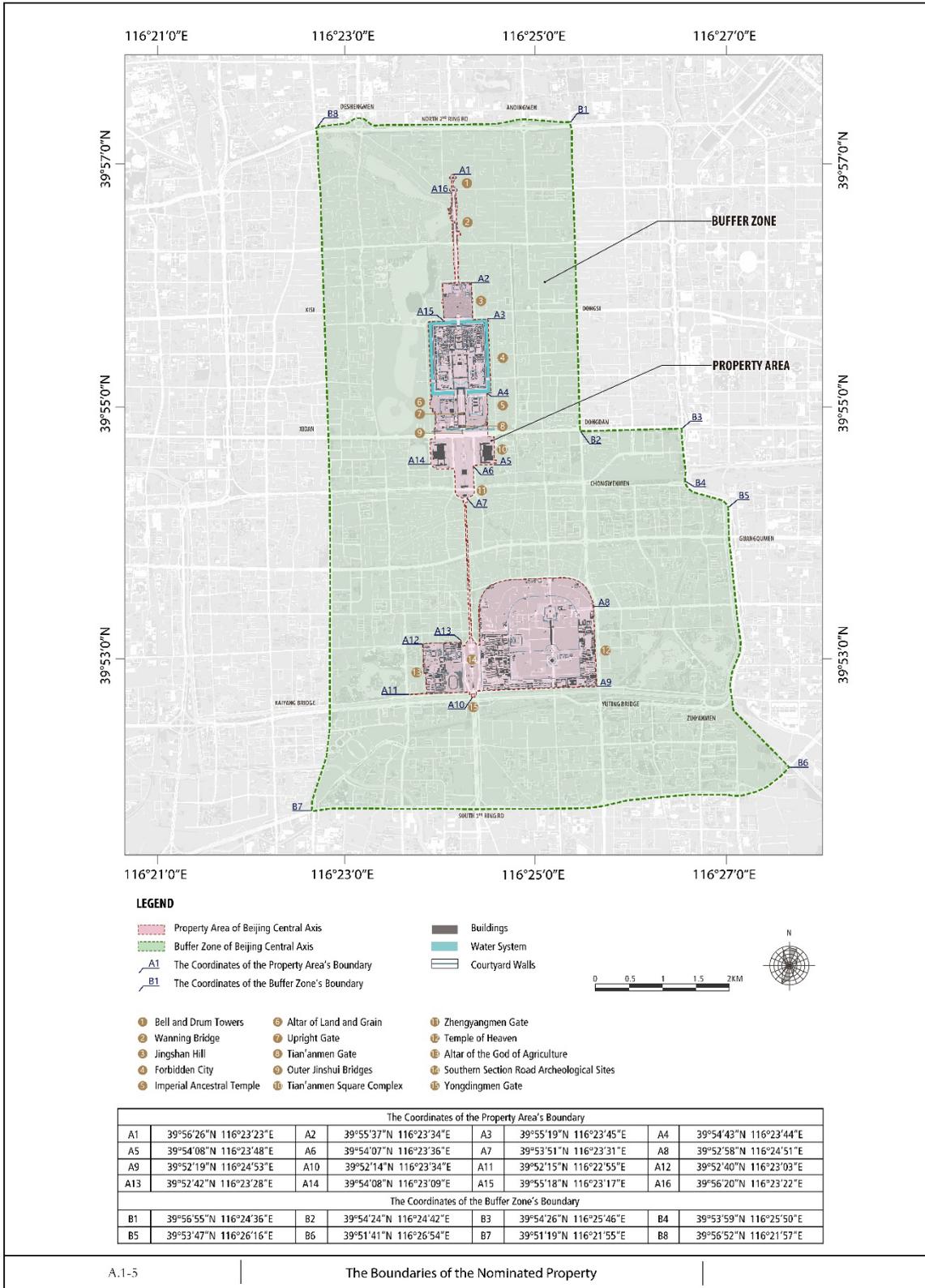
Dix-neuf institutions sont impliquées dans le système de gestion. Un mécanisme consultatif et de coordination a été créé, avec le groupe directeur de la municipalité de Beijing pour la construction du Centre culturel national comme principale entité de gestion et de coordination. Le Bureau municipal du patrimoine culturel de Beijing supervise la protection intégrée du bien, en prenant en compte tous les aspects du cadre de planification.

L'Administration nationale du patrimoine culturel fournit des conseils techniques au Bureau municipal du patrimoine culturel de Beijing qui relève du Gouvernement populaire de la Municipalité de Beijing. Chaque élément patrimonial est placé sous l'autorité d'une agence de gestion du site. Le Centre de conservation de l'Axe central de Beijing a été créé pour coordonner la mise en œuvre du plan de conservation et de gestion de l'Axe central de Beijing (2022-2035), avec l'implication des dix-huit autres institutions.

#### **Recommandations complémentaires**

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) poursuivre l'application des mesures de gestion du tourisme durable qui atténuent les impacts sur le bien, la zone tampon et ses résidents,
- b) renforcer l'implication des résidents du bien et de la zone tampon dans le système de gestion de l'Axe central de Beijing en établissant une plateforme de coordination avec des mécanismes de participation clairs,
- c) poursuivre les travaux d'interprétation et de présentation pour présenter clairement le rôle des biens du patrimoine mondial existants au sein de l'Axe central de Beijing,
- d) présenter de façon claire les processus de reconstruction et de réaménagement de l'ensemble de la place Tian'anmen et de la porte Yongdingmen, en précisant que ces éléments ne sont pas des attributs de la valeur universelle exceptionnelle,
- e) élaborer et mettre en œuvre une évaluation d'impact sur le patrimoine pour les propositions de développement.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription